

• (1510)

Je voudrais faire la revue des 16 derniers mois, monsieur le Président. Après la présentation du budget de 1981, nous avons eu six pleines journées de débat budgétaire au cours desquelles 47 députés sont intervenus. Durant les six mois qui ont suivi, le gouvernement a entrepris une série de consultations avec des groupes du secteur privé qui ont donné lieu à plusieurs modifications importantes des propositions budgétaires. Diverses annonces ont exposé la portée de ces modifications.

En avril 1982, un mémoire sur le projet de transfert de la taxe de vente au niveau du gros a été publié. Un document sur le processus budgétaire a été déposé. Des règles revisées sur l'imposition des organismes de bienfaisance ont été rendues publiques après consultation auprès de certains de ces organismes.

En mai, on publiait un document sur l'ébauche d'un règlement concernant les allocations de coût en capital.

Le budget de juin 1982 renfermait l'avant-projet détaillé de mesures fiscales qui fut distribué à l'échelle nationale pour obtenir l'avis d'avocats spécialisés en droit fiscal et d'autres contribuables intéressés. Ce budget avait également annoncé des règles revisées sur l'imposition du revenu provenant des polices d'assurance-vie y compris la politique d'exonération qui tient compte des consultations qui se sont poursuivies durant de nombreuses semaines avec des groupes représentatifs de l'industrie de l'assurance-vie ainsi que des sociétés privées et des agents d'un bout à l'autre du Canada. D'autres modifications annoncées en même temps touchaient certaines questions, notamment le dégrèvement à l'égard des frais d'intérêt, les frais pour droit d'usage d'une voiture et la disposition concernant l'étalement sur plusieurs années des revenus des athlètes et des artistes. Ce budget a été débattu durant six jours et 51 députés y ont participé.

De nombreux commentaires ont été reçus au sujet de l'avant-projet de loi et, au début d'août, il était renvoyé à un sous-comité spécial du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Ce sous-comité a siégé en août et en septembre durant l'intersession parlementaire; il a préparé une étude détaillée du projet de loi et a entendu de nombreux témoins. Le sous-comité a préparé un long rapport et nombre de ses recommandations ont été adoptées par la suite. Le projet de loi a été revu une fois de plus.

Le 27 octobre dernier, le ministre des Finances (M. Lalonde) faisait une déclaration sur la situation économique. Entre autres, la proposition visant à imposer les avantages de certains employés, notamment les régimes d'assurance médicale et dentaire, a été abandonnée. Des dégrèvements ont été accordés pour l'imposition des travaux en cours. La date du transfert de la taxe de vente a été différée et l'application de nouvelles règles pour l'imposition des œuvres de bienfaisance a été retardée afin d'être étudiée plus à fond.

Jusqu'ici, monsieur le Président, les propositions fiscales ont été débattues durant 12 mois à toutes ces tribunes, pour ne rien dire des enquêtes auxquelles l'opposition officielle et le NPD n'ont pas manqué de procéder d'un bout à l'autre du pays sur la question budgétaire.

Enfin, le 7 décembre 1982 était présenté le projet de loi C-139 qui englobait toutes les modifications apportées. Il était accompagné d'un ensemble de notes explicatives exposant le

Attribution de temps

but cherché par les libellés juridiques. C'était la première fois dans l'histoire de notre législation fiscale qu'une telle initiative venait faciliter aux Canadiens la compréhension de ce projet de loi compliqué.

Depuis la présentation du projet de loi C-139, nous avons entendu la litanie des discours de l'opposition qui le plus souvent se répétaient l'un et l'autre. A la seule deuxième lecture, il y en a eu 99 orateurs, je dis bien 99, dont 74 conservateurs et 17 néo-démocrates. Après tant d'études le gouvernement espérait que le Parlement allait régler l'affaire avec diligence. Mais plus de trois mois après sa présentation, et en dépit de toutes ces consultations et des possibilités qu'ont eues les Canadiens d'examiner la chose, le projet de loi est encore loin de l'adoption parlementaire sur laquelle nous comptons normalement.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler une observation faite à la Chambre par le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) le 10 novembre, lorsqu'en sa qualité de critique financier il a sommé le gouvernement de dire quand il allait apporter le projet de loi fiscal concernant le budget de 1981, pour alléger l'incertitude régnant dans les milieux d'affaires. On voit maintenant, monsieur le Président, que ce n'était que des mots vides de sens, à en juger par le comportement de l'opposition officielle depuis lors.

En tout cas, monsieur le Président, le gouvernement est aussi pressé de mettre fin à l'incertitude fiscale que le parti conservateur l'a été à une certaine époque. Il est pressé de pouvoir traiter et distribuer les millions de remboursements fiscaux, représentant plus de six milliards, qui vont aller aux Canadiens et notamment à des chômeurs. Tel est le but de la motion dont nous sommes saisis, monsieur le Président. Voilà ce que nous voulons réaliser avec cette motion.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, c'est la façon la plus scandaleuse de mettre fin à l'étude d'un bill soumis à l'examen du Parlement. Notre parti a fait de son mieux pour faire progresser l'étude du bill en comité plénier. C'est un bill terriblement compliqué. Il comprend presque 300 pages rédigées de la pire façon qui se puisse imaginer.

Nous en avons revu jusqu'à maintenant près du tiers. Nous avons parlé des automobiles, des frais pour droit d'usage et du coût de l'entretien. Nous avons examiné les travaux en cours dans le cas des membres des professions libérales. Ce n'est pas le gouvernement qui a abordé ces questions, c'est nous. Nous avons demandé au gouvernement de faire quelque chose pour les notaires, et il a refusé. Le gouvernement a en main des amendements à ce sujet, mais il ne veut pas que le bill demeure assez longtemps à la Chambre pour qu'ils soient présentés en bonne et due forme. Nous avons étudié dans les moindres détails le cas des compagnies d'assurances et l'imposition des polices, des rentes et des certificats de placement garanti. Nous avons parlé des coûts en capital pour la démolition d'immeubles, et nous en sommes maintenant aux obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Mais il reste une foule de questions dans des domaines où des Canadiens ont de bonnes raisons de réclamer des changements, mineurs dans bien des cas. Pourtant, le gouvernement ne veut pas prêter l'oreille, ne veut pas poursuivre l'étude du bill, ne veut pas jouer franc jeu. Il veut faire adopter ce bill en vitesse sans débat.